



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Cruzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

■ Administration de l'assemblée délibérante

a. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

b. Election du secrétaire de séance
Sandra Picot est nommée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2025.
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2025.

Vote à l'unanimité

d. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire
Décision du Maire 1/2025 portant reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière des Bretchs.

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Renouvellement de l'éclairage public suite à la crue du 17 octobre 2024 ;
- Demande de subvention pour la remise en état du stade d'honneur et du stade d'entraînement ainsi que la reprise du réseau d'eau pluviale.

Vote à l'unanimité

■ Affaires générales

a) *Soutien à l'association SISMAE*

La commune du Chambon-sur-Lignon devient cheffe de file dans le soutien à l'association SISMAE

Il est expliqué aux conseillers municipaux que SISMAE est une association qui travaille essentiellement sur la ressource en eau et sa gestion. En effet, l'association développe ses activités avec de la restauration de milieux, la plantation des haies, mais aussi dans les secteurs de la culture et du sport.

L'association SISMAE porte un projet de coopération internationale avec le Kosovo et l'Albanie sur l'éco-tourisme, le développement durable et la gestion de la ressource en eau.

Ce projet de coopération internationale était porté par la commune de Fay-sur-Lignon avec la commune du Chambon-sur-Lignon.

M. le Maire précise que l'association SISMAE demande cette année à ce que la commune du Chambon-sur-Lignon soit cheffe de file de la réponse à l'appel à projet de coopération internationale.

Cela nécessiterait notamment une mise à disposition de salles de réunion ainsi que de la mise à disposition d'agents notamment techniques lors de la restauration de milieux pour la partie "gros travaux".

Ils vont effectuer l'atlas de la biodiversité, ils ont une subvention de 23 000€.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- accepter que la commune du Chambon-sur-Lignon soit cheffe de file de la réponse à l'appel à projet de coopération internationale porté par l'association SISMAE ;
- l'autoriser à signer les actes nécessaires pour présenter ce soutien à l'association SISMAE ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

b) *Convention de mise à disposition d'un local au centre de santé pour l'assistante sociale avec le Département de la Haute-Loire*

M. le Maire indique que l'assistante sociale utilise un bureau au Centre de santé et qu'il convient de conclure avec le Département de la Haute-Loire une convention pour l'occupation du local.

Frédéric Roux demande si les secrétaires du centre de santé prennent les rendez-vous de l'assistante sociale et si la salle d'attente est commune avec d'autres services de santé. Réponse lui est faite que les rendez-vous de l'assistante sociale sont pris à Tence par la secrétaire du service social. La salle d'attente est commune avec les autres services de santé.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'un local au centre de santé pour l'assistante sociale avec le Département de la Haute-Loire telle que présentée ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

c) Ajout aux tarifs municipaux concernant les droits de place

Afin de faciliter le paiement des forains, M. le Maire propose aux conseillers municipaux les ajouts suivants :

- La possibilité de payer l'abonnement du marché du samedi matin de façon semestriel.
- La possibilité de payer le forfait abonnement électrique du marché du samedi matin de façon semestriel.
- L'ajout d'un forfait électrique pour le marché du mercredi matin pour la période de mi-juin à mi-septembre au tarif de 15 €.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- l'autoriser à ajouter les tarifs municipaux concernant les droits de place tels que présentés ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

■ Affaires financières

a) Subventions aux associations

Pour mémoire, les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

Association « AMA-Théâtre »

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « AMA-Théâtre » au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 400€ à l'association « AMA-Théâtre ».

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

M. le Maire invite M. Roux, intéressé à l'affaire, à se retirer.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Roux, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

Association « La Cimade »

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « La Cimade » au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500€ à l'association « La Cimade ».

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

M. le Maire invite Mme Barriol, intéressée à l'affaire, à se retirer.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de Mme Barriol, conseillère municipale intéressée à l'affaire)

Association sportive du collège du Lignon

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association sportive du collège du Lignon au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association sportive du collège du Lignon.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité

Foyer socio-éducatif du collège du Lignon

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention du foyer socio-éducatif du collège du Lignon au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 300€ au foyer socio-éducatif du collège du Lignon.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité

Ecole maternelle

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'école maternelle du Chambon-sur-Lignon au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 790€ à l'école maternelle du Chambon-sur-Lignon.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (1 abstention : M. Savini)

Ecole élémentaire

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'école élémentaire du Chambon-sur-Lignon au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 9 755€ à l'école élémentaire du Chambon-sur-Lignon.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (1 abstention : M. Savini)

Associations culturelles

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention des associations culturelles au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demandes de subvention.

Les subventions sont attribuées comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	Proposition de la commission du 25 mars 2025	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS CULTURELLES				
CINEMASCOOP	1 500,00	1 200,00	1 200,00	
AMA - MUSICIENS	2 000,00	1 200,00	750,00	
TYPOGRAPHIE ET POESIE	1 500,00	1 500,00	500,00	
LE FESTIVAL IMPROMPTU	1 000,00	1 000,00	750,00	
JUBILONS !	3 000,00	400,00	400,00	400,00
FEU D'ARTISTIQUE	1 000,00	0,00	1 000,00	
Total	10 000,00	5 300,00	4 600,00	400,00

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Cécile Chanteperrix pour Typographie et Poésie demande si la subvention a été baissée parce que les lectures sous l'arbre ont lieu au Mazet. La réponse est oui. Il y aura aussi une aide pour le matériel.

Pour Jubilons, Cécile Chanteperrix estime que la subvention est faible, alors qu'ils prévoient 17 manifestations dont 7 au Chambon. Elle trouve que les concerts sont d'une extrême qualité et il serait dommage qu'ils arrêtent par faute de moyens. Le maire répond qu'il souhaiterait un échange plus dynamique et un meilleur partenariat.

Frédéric Roux rajoute qu'il faudrait peut-être que la mairie et la communauté de communes puissent les solliciter. Il ajoute que la vie associative et le bénévolat baissent. Il y a peu de reprise de cette vie associative et un manque d'investissement de la part des citoyens.

Cécile Chantepedrix ajoute qu'avec les temps difficiles que nous traversons, nous avons besoin de la culture.

Vote à l'unanimité

Associations sociales

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention des associations sociales au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demandes de subvention.

Les subventions sont attribuées comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	Proposition de la commission du 25 mars 2025	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS SOCIALES				
SECOURS POPULAIRE	350,00	300,00	300,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE	100,00	100,00	100,00	
ASSOCIATION DES COMBATTANTS	600,00	500,00	350,00	
Total	1 050,00	900,00	750,00	0,00

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité

Associations sportives

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention des associations sportives au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demandes de subvention.

Les subventions sont attribuées comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	Proposition de la commission du 25 mars 2025	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
ALTI'FIT	1 000,00	750,00	750,00	
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	1 500,00	350,00	350,00	
BOULE ET PETANQUE CHAMBONNAISE 43	2 300,00	2 000,00	1 500,00	
VELO CLUB DU HAUT LIGNON	400,00	400,00	400,00	
JUDO CLUB DU HAUT LIGNON	1 500,00	1 500,00	1 500,00	800,00
TENNIS CLUB	3 000,00	3 000,00	2 500,00	2 000,00
TENNIS DE TABLE	400,00	400,00	400,00	200,00
VOLLEY INTERCOMMUNAL DU PLATEAU	400,00	400,00	400,00	
BADMINTON Intercommunal du Plateau	450,00	400,00	400,00	
ARCHERS VIVARAIS-LIGNON	500,00	500,00	500,00	
LA TRUITE DU LIGNON	3 000,00	3 000,00	2 500,00	
HAUT-LIGNON FOOT	3 500,00	3 000,00	2 500,00	2 000,00
LE GOLF	1 500,00	1 000,00	1 000,00	500,00
UN MONDE EN MOUVEMENT	1 000,00	500,00	1 000,00	500,00
Total	20 450,00	17 200,00	15 700,00	6 000,00

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (ne prenant pas en compte la procuration de M. Crouzet)

Associations « divers »

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention des associations « divers » au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demandes de subvention.

Les subventions sont attribuées comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	Proposition de la commission du 25 mars 2025	Montant compris dans les charges de personnel
DIVERS				
ASSOCIATION SISMAE	5 000,00	1 500,00	1 500,00	750,00
Association De Forêts & chemins	1 000,00	500,00	500,00	
APE des ecoles Maternelle & Primaire	1 000,00	500,00	500,00	
Eclaireurs Eclaireuses Unionistes de France Le Chambon-sur-Lignon	1 300,00	1 500,00	1 000,00	500,00
LES RONDINS DES BOIS	900,00	500,00	500,00	
CHAMBON-SUR-LIGNON VINTAGE	2 000,00	1 000,00	700,00	
Total	11 200,00	5 500,00	4 700,00	1 250,00

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité

Associations « autres demandes »

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention des associations « autres demandes » au titre de l'année 2025.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demandes de subvention.

Les subventions sont attribuées comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	Proposition de la commission du 25 mars 2025	Montant compris dans les charges de personnel
AUTRES DEMANDES				
CENTRE SOCIOCULTUREL DE SAINT-AGREVE	500,00	0,00	0,00	
AFM-TÉLÉTHON - Vals-Près-Le-Puy		0,00	0,00	
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Chambon	3 000,00	0,00	3 000,00	
total	3 500,00	0,00	3 000,00	0,00

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Au sujet de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Chambon, la communauté de communes donne aussi 3 000€ pour les 100 ans qui auront lieu le 8 juin.

Vote à l'unanimité

b) Actualisation du plan de financement de l'école maternelle

Concernant le projet de rénovation de l'école maternelle, il convient d'actualiser le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PRESENTE AUX FINANCEURS					
Rénovation de l'école maternelle du Chambon-sur-Lignon (commune)					
Dépenses			Ressources		
Commune du Chambon	Etude de MOE pour l'école maternelle - DLD	367 556,00 €	DETR 2025	400 000,00 €	13,60%
			Fonds Vert Rénovation	200 000,00 €	6,80%
			FEDER	272 958,00 €	9,28%
	Travaux de rénovation de l'école maternelle	2 536 160,00 €	Région Auvergne Rhones-Alpes	850 000,00 €	28,90%
	Aménagement Maison des Bretchs en école provisoire	95 000,00 €	CAP 43 (branches 2 et 3)	120 000,00 €	4,08%
	Mobilier complémentaire	2 848,00 €	Fonds propres - Chambon-sur-Lignon	1 038 600,00 €	37,15%
	TOTAL - Rénovation de l'école maternelle	2 941 564,00 €	TOTAL - Rénovation de l'école maternelle	2 941 564,00 €	100,00%

Cécile Chanteperrix explique qu'il y a 94 300€ de plus dans cette actualisation. Elle souhaite savoir d'où vient l'augmentation. Le maire explique qu'il y a des réunions entre l'intercommunalité, la mairie et les architectes. Pour l'instant, ces tarifs ne sont que l'impact des choix faits dans ces réunions. Le maire précise qu'il attend le retour des subventions.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- adopter le plan de financement et la demande des subventions tels que présentés ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité (4 abstentions, Mmes Barriol et Chanteperrix, MM. Roux et Savini)

c) Actualisation du plan de financement pour la renaturation de la cour des écoles

Concernant le projet de renaturation de la cour des écoles, il convient d'actualiser le plan de financement ci-dessous :

Renaturation de la cour des écoles du Chambon-sur-Lignon (commune)					
Dépenses			Ressources		
Commune du Chambon Ecole mat., salle de danse, RASED, stock Lieu de Mém., restaurant scolaire + cour des écoles	Etude de MOE pour la cour des écoles - DLD	75 000,00 €	Fonds Vert Renaturation	150 000,00 €	25,16%
			AELB	150 000,00 €	25,16%
	Travaux de renaturation de la cour	512 370,00 €	LEADER Renaturation	25 204,68 €	4,23%
	Variante sol souple résineo perméable en remplacement des copeaux de bois	8 800,00 €	ANS Cours d'écoles actives et sportives	5 000,00 €	0,84%
			Fonds propres - Chambon-sur-Lignon	265 965,32 €	44,01%
	TOTAL - Renaturation de la cour des écoles	596 170,00 €	TOTAL - Renaturation de la cour des écoles	596 170,00 €	100,00%

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- adopter le plan de financement et la demande des subventions tels que présentés ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité (4 abstentions, Mmes Barriol et Chanteperrix, MM. Roux et Savini)

■ Ressources humaines

L'agent est déjà présent dans la commune depuis plusieurs années.

Budget	Statut	Grade	Nb poste	Fonction	Motif	Quotité Hebdo.
Principal	Permanent	Adjoint Technique Territorial	1	Agent Technique polyvalent	Agent Technique	35H

Cécile Chantepedrix souhaite savoir s'il y a une augmentation de salaire. Il lui est expliqué que non, il est déjà titularisé, il s'agit ici d'une clarification.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- créer le poste tel que présenté ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

■ Points ajoutés à l'ordre du jour

a) Renouvellement de l'éclairage public suite à la crue du 17 octobre 2024

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 5 391,49€ HT. Le montant pris en charge par l'assurance est de 3 484,50€.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$(5\,391,49\text{€ HT} - 3\,484,50\text{€ HT}) \times 55\% = 1\,048,84\text{€ HT}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue, en fin de travaux, pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

b) Demande de subvention pour la remise en état du stade d'honneur et du stade d'entraînement ainsi que la reprise du réseau d'eau pluviale

M. le Maire indique que, suite aux nombreux dégâts après la crue du 17 octobre 2024, il est nécessaire de voter le plan de financement qui permettra la remise en état du stade d'honneur et du stade d'entraînement ainsi que la reprise du réseau d'eau pluviale (EP).

M. le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région (PACTE 43).

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 101 925€ HT.

Le programme de reconstruction pourrait être financé selon les modalités présentées ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Remises en état du stade d'honneur et du stade d'entraînement + reprise du réseau EP				
Dépenses (HT)		Ressources		
Remise en état du terrain d'honneur	23 350,00 €	Région - PACTE 43	81 540,00 €	80,00%
Remise en état du terrain d'entraînement	15 800,00 €			
Entretien du terrain d'entraînement suite à remise en état	4 550,00 €	Fonds propres	20 385,00 €	20,00%
Entretien du terrain d'honneur suite à remise en état	5 100,00 €			
Reprise du réseau EP	53 125,00 €			
TOTAL	101 925,00 €	TOTAL	101 925,00 €	100%

Philippe Dubois explique au sujet du réseau EP, que les spécialistes annoncent que tel que présenté, le schéma ne serait pas suffisant. La reprise du réseau ne suffirait pas vu le débit actuel.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

André Arnaud explique que les travaux se terminent route du Mazet, les travaux d'enfouissement aux Pins se termineront dans 15 jours. Il y a une relance de l'appel d'offres tarif électrique au niveau du syndicat. Une baisse du kWh a été faite, mais il y a une augmentation de la taxe d'acheminement, donc ça s'équilibre.

Frédéric Roux remercie la commune pour la commission environnement. Il remercie Tiphaine Vernet et Philippe Dubois. Il remercie également l'envoi en avance des documents finances pour le conseil des comptes.

Léo Bader indique que certains chemins devraient être élagués car le tracteur ne passe quasiment plus lors des déneigements.

M. le Maire ajoute qu'il ne faut pas déneiger si la hauteur de neige n'est pas suffisante et de faire très attention aux chemins trop souvent dégradés par les lames.

Tiphaine Vernet rappelle la journée internationale des nuages le 29 mars.

Roselyne Charreyron explique que le TER permet un échange entre les écoles très positif. Les institutrices se sont aperçues que l'environnement de travail au Chambon était vraiment très agréable.

Enorme succès pour la journée de la femme, avec des animations très agréables faites par Ama Théâtre.

Le don du sang aura lieu le 7 avril de 16h à 19h aux Bretchs.

Le cadeau de printemps des résidents sera porté à l'EHPAD le 7 avril.

Le maire ajoute qu'il y a eu 3 créations de classes depuis quelques années. L'Académie choisit de fermer pour la rentrée 2025 une classe SEGPA, il comprend que l'Académie cherche des économies à faire, mais que ce n'est pas sur ces classes qu'il faut agir. Les classes SEGPA au Chambon ont la réputation d'être vraiment très bien, l'équipe pédagogique est très active dans l'éducation des enfants et s'investit beaucoup. Il insiste sur le fait qu'il est vraiment regrettable de supprimer cette classe.

Le Parc Cévenol se retrouve en ce moment avec un certain nombre d'articles dans les journaux. Le site internet Urbex continue d'indiquer comment venir au Cévenol et déclare le site comme abandonné, ce qui est faux ! Une vidéo Youtube récemment tournée a obtenu 700 000 vues.

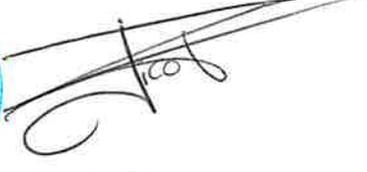
L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20h51.

Le maire,

La secrétaire de séance


Jean-Michel Eyraud




Sandra Picot

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 11 avril 2025

(vote à l'unanimité)

Publication le 17 avril 2025